

DÉCISION

DÉCISION N° 2024-D-051 Signature de l'avenant n°1 du lot n°06 – CLOISONS, DOUBLAGES, ISOLATION et FAUX PLAFONDS attribué à BITERROISE DE PLATRERIE dans le cadre du marché n°2022-009 de construction d'une antenne du CDG34

Monsieur le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault,

VU le Code de la commande publique ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 13 ;

VU le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion, en particulier ses articles 27 et 28 ;

VU le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du CDG34 du 26 janvier 2021 ;

CONSIDERANT

Au cours de la séance du 26 janvier 2021, le conseil d'administration du CDG 34 a approuvé l'implantation d'une nouvelle antenne du CDG34 à Cazouls-lès-Béziers. A l'issue d'une procédure de marché public référencée n°2022-009 et composée de 18 lots au total, le lot n°06 relatif aux CLOISONS, DOUBLAGES, ISOLATION et FAUX PLAFONDS a été attribué à l'entreprise BITERROISE DE PLATRERIE pour un montant total de 150 000 euros HT, soit 180 000 euros TTC.

La signature d'un avenant est donc proposée afin de prendre en compte les travaux supplémentaires du faux plafond de la salle de réunion. Cette modification induit une incidence financière de 9737,50 HT soit 11 685 TTC, soit 6,49 % d'écart par rapport au montant du marché.

Le nouveau montant du marché public est donc le suivant :

Taux de la TVA : 20%
Montant HT : 159 737,50 euros
Montant TTC : 191 685 euros

DÉCIDE

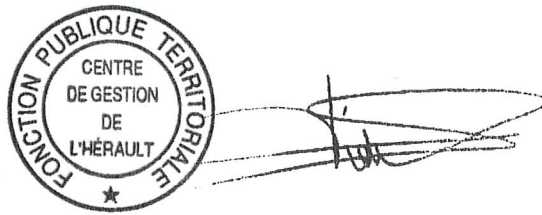
Article 1^{er} : D'autoriser, par délégation, Mme Eliette CHARPENTIER, 1^{ère} vice-présidente du CDG34, à signer l'avenant n°1 du lot n°06.

Article 2 : La Directrice des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat et fera l'objet d'une communication lors de la prochaine séance du conseil d'administration.

Fait à Montpellier,

Le 03/07/2024.

Le président du CDG 34,



Philippe VIDAL

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat le 03/07/2024 et de sa publication le 03/07/2024.

REÇU LE 13 JUIN 2024

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N°01 ¹

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault
Parc d'Activités d'Alco
254 rue Michel Teule
34184 MONTPELLIER CEDEX 4
Tél : 04 67 04 38 80
juridique@cdg34.fr

B - Identification du titulaire du marché public

BITERROISE DE PLATRERIE
34 Boulevard Pasteur
34760 BOUJAN SUR LIBRON
Tel : 04 67 76 02 57
SIRET 791 738 156 00029
contact@sbplatrerie34.fr

LOT 06 – CLOISONS – DOUBLAGES – ISOLATION – FAUX PLAFONDS

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

Construction d'une Antenne du CDG34
Avenue Jean Jaurès
34370 Cazouls les Béziers

■ Marché public : **2022-009**

■ Date de la notification du marché public : **03/01/2023**

■ Durée d'exécution du marché public : **11 mois (y compris préparation de chantier de 1 mois)**

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : **20%**
- Montant HT : **150 000.00 €**
- Montant TTC : **180 000.00 €**

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

AK

D - Objet de l'avenant

- Modifications introduites par le présent avenant :

Travaux supplémentaires faux plafond salle de réunion

Suivant devis n°00002297 du 26/04/2024 ci-joint

Total HT 9 737,50 €

- Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

☐

Non

☒

Oui

Montant de l'avenant n°1 :

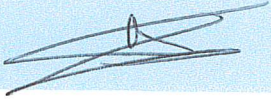
- Taux de la TVA : **20%**
- Montant HT : **9 737,50 €**
- Montant TTC : **11 685.00 €**
- % d'écart introduit par l'avenant : **6.49 %**

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : **20%**
- Montant HT : **159 737,50 €**
- Montant TTC : **191 685.00 €**

AX

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
ALEXANDRE XAUTA Général	Bangor / Libman 30/04/2024	

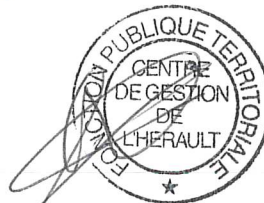
(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

Elisette CHARPENTIER
Vice-présidente déléguée



A : Montpellier, le 30/04/2024

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public**■ En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

